



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

Date de convocation

20 novembre 2025

**Tourisme – Politique sports
nature – Orientations 2026-
2028**

**N° de la délibération
2025-735**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes de Glun sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

En mai 2022, le Conseil d'agglomération d'ARCHE Agglo a **adopté une stratégie visant à renforcer la dynamique du territoire à travers le développement des sports nature**. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de « **conquête** » de **nouveaux marchés**, tout en consolidant les pratiques bien implantées et appréciées par les habitants et visiteurs.

L'objectif de cette stratégie est double :

1. **Conforter les pratiques existantes**, telles que le vélo, le vélo à assistance électrique (VAE), la randonnée pédestre et les balades ludiques, en garantissant la qualité et l'accessibilité des infrastructures, ainsi que la sécurité des usagers.
2. **Développer de nouvelles pratiques**, adaptées aux attentes émergentes des publics, comme le gravel, la marche nordique et le trail, afin de diversifier l'offre et de renforcer l'attractivité du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie repose sur trois axes complémentaires et un axe transversal (AT) :

- **A1 – Consolider les pratiques existantes** : structurer et garantir la qualité des parcours et infrastructures, proposer des services adaptés aux pratiquants et valoriser les belvédères d'intérêt communautaire.

- **A2 – Miser sur de nouvelles pratiques** : identifier les besoins des publics, aménager des parcours spécifiques et promouvoir ces activités pour toucher de nouveaux usagers et renforcer l'image d'une destination multi-pratiques.
- **A3 – Accompagner notre structuration de l'offre par des actions de communication ciblées** : développer une stratégie de communication ciblées pour valoriser l'offre, informer les publics et renforcer la visibilité du territoire.
- **AT – Impliquer les acteurs par des actions transversales structurantes** : créer des synergies entre services, collectivités, associations, opérateurs touristiques et acteurs économiques via des actions transversales structurantes, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et durable de la stratégie.

Avec l'apport de cette stratégie, ARCHE Agglo est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt de la région Auvergne Rhône-Alpes « territoire région pleine nature », dans le cadre de son plan Tourisme 2022-2028.

Ces éléments ont pour objectif de présenter **la mise à jour du plan d'actions**, en tenant compte des évolutions du territoire, des résultats obtenus à ce jour, et des nouvelles orientations nécessaires pour la période 2026–2028. Elle permet ainsi d'assurer la continuité de l'action tout en adaptant l'offre aux attentes des publics, aux enjeux environnementaux et au projet de territoire « Horizon ».

Les travaux de mise à jour du plan d'actions ont fait l'objet :

- D'un comité de pilotage sports nature le 22 septembre 2025,
- D'une présentation à la commission tourisme le 6 novembre 2025.

Enjeux globaux du plan d'actions :

- Faire des sports nature et de leurs pratiques un levier de développement de l'économie touristique
- Proposer des espaces de pratiques et de loisirs nature à la population résidente

Objectif général : Poursuivre la structuration du plan d'action engagé, en le solidifiant autour d'une offre désormais mieux précisée en travaillant sur la **qualification**, la **lisibilité** et la **valeur ajoutée territoriale** de chaque filière.

A1 – Prioriser l'excellence sur nos filières fortes

L'axe s'inscrit dans la continuité et poursuite des actions. Une nécessité de prolonger la pérennisation du réseau (entretien – balisage – gestion foncière) et l'intégration des enjeux de préservations environnementales. Les travaux réalisés par les étudiants du PRADEL ont mis en avant des perspectives nouvelles pour la valorisation des belvédères qui ont à être confirmées par une mission d'étude afin d'être intégrées dans une stratégie globale de valorisation des sites du territoire. Les travaux d'étude sur la mise en tourisme de la VVV Herbase sont engagés dès la fin 2025.

- **A1-1** Garantir des itinéraires/espaces de pratiques vertueux et accessibles à tous
- **A1-2** Affirmer une offre vélo labellisée (gravel, vtt, cyclo)
- **A1-3** Donner un nouvel horizon aux sites de belvédères du territoire
- **A1-4** Définir, programmer et mettre en œuvre les aménagements touristiques liés aux voies vertes
- **A1-5** Créer des aires de services vélo en maillant le territoire dans une logique touristique

A2 - Renforcer le développement de filières en devenir (conquête)

Les principes de l'axe demeurent avec la poursuite de la structuration de l'offre sur les nouvelles pratiques qui est étayée par le soutien aux événements sports natures (vitrine des pratiques sur le territoire). L'action de structuration de l'offre équestre sera initiée avec l'apport de nouvelles compétences au sein de l'équipe. Les pratiques nautiques et les espaces de baignades sont une action à réajuster afin de traiter au préalable la capacité de l'agglomération à agir sur ce sujet.

- **A2-1** Affirmer une offre d'excellence de marche nordique, trail et gravel
- **A2-2** Accompagner une offre d'excellence de boucles équestres (en lien avec la FRTE)
- **A2-3** Poursuivre et renforcer l'AMI dédié aux manifestations sport nature,
- **A2-4** Développer une base multi-activités au lac de Champos
- **A2-5** Clarifier la situation des sites de pratiques aquatiques (baignade), nautiques et des îlots de fraîcheur

A3 - Accompagner notre structuration de l'offre par des actions de communication ciblées

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251126-DELIB_2025_735-DE



La stratégie de communication sports nature par grandes cibles de pratiquants a été définie par cibles de pratiquants et déclinée en plan d'actions au début de l'année 2025. Les premières actions ont été initiées : une nouvelle marque (TRahCE), deux nouvelles éditions (à pied et à vélo), de nouveaux outils (site internet et application), de nouveaux partenariats auprès des grandes communautés de pratiquants. Les enjeux sont la poursuite de la réalisation des actions de communication et ce avec une coordination étroite avec l'Office de Tourisme dans son rôle de faire connaître.

- **A3-1** Construire une image de marque forte autour du sport nature
- **A3-2** Structurer une stratégie de communication digitale
- **A3-3** Déployer une stratégie de communication à destination des médias spécialisés au profit des acteurs du secteur sport nature
- **A3-4** Définir et déployer une stratégie de communication grand public

AT - Garantir la bonne mise en œuvre du programme en impliquant les parties-prenantes

Les principales évolutions sont de renforcer la coordination avec l'Office de Tourisme pour favoriser l'appropriation de la politique sports nature par les socioprofessionnels, clubs et organisateurs d'évènements, en s'appuyant sur l'animation du plan d'actions. Il est également prévu d'assurer un suivi et une amélioration continue des actions pour maintenir un haut niveau de qualité et d'exigence, et ce en organisant les indicateurs et outils d'évaluation des actions.

- **AT-1** Organiser l'offre de service autour des sports nature et faire synergie
- **AT-2** Animer le programme lié au schéma des activités de pleine nature
- **AT-3** Evaluer la politique sport nature adossé à une charte de valeurs du projet de territoire « Horizon »

Ainsi,
Vu la décision n° 2020-051 du 17 février 2020 approuvant le marché relatif à l'étude d'une stratégie sur les activités de pleine nature de la CA ARCHE Agglo ;

Vu la décision n° 2020-238 du 24 juin 2020 approuvant l'avenant n° 1 au marché relatif à l'étude stratégique sur les activités de pleine nature ;

Vu la décision n° 2021-212 du 6 mai 2021 approuvant l'avenant n° 2 au marché relatif à l'étude stratégique sur les activités de pleine nature ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant le tableau récapitulatif des nouvelles dépenses prévisionnelles 2026.

AXES	2026	2027	2028
A1 > Prioriser l'excellence sur nos filières fortes	10 000 €	31 000€	15 000€
Les actions de l'axe 1 en 2026 : L'étude de mise en tourisme VVV Herbasse (engagée en 2025 mais réalisation à partir de 2026), le remplacement de la signalétique de randonnées sur le secteur ardéchois (prévu en 2025) et la part du poste de Technicien réseau rando-vélo (récurrent). L'étude sur les sites des belvédères est la seule nouvelle dépense prévue en 2026 (10 000 euros)			
A2 > Renforcer le développement de filières en devenir	5 000 €	20 000€	15 000 €
Les actions de l'axe 2 en 2026 : 15 000€ d'aide aux manifestations sports nature (récurrent), 10 000€ sur l'offre d'excellence (récurrent), 5 000€ d'étude sur les sites de pratiques aquatiques (nouvelle dépense)			
A3 > Accompagner notre structuration de l'offre par des actions de communication ciblées	5 000 €	27 000€	11 000 €

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le



ID : 007-200073096-20251126-DELIB_2025_735-DE

Les actions de l'axe 3 en 2026 : Poursuite du plan d'actions de communication sports nature validé au printemps 2025. Année 2026 qui va permettre, après la mise en place des actions socles, de renforcer le déploiement du plan d'actions. Un niveau d'engagement complémentaire de 5000 euros pour un budget global de 30 000 euros.

AT > Garantir la bonne mise en œuvre du programme en impliquant les parties-prenantes	3 000 €	5000€	5 000 €
---	---------	-------	---------

Les actions de l'axe transversal en 2026 : Animations des réseaux de socioprofessionnels et mise en place d'outils d'évaluation et tableaux de bord de suivi.

TOTAL	23 000 €	83 000€	46 000 €
--------------	----------	---------	----------

Considérant le travail du comité de pilotage sports nature du 22 septembre 2025 et de la commission tourisme du 6 novembre 2025 sur la mise à jour du plan d'actions ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 13 novembre ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 55 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les orientations proposées pour le développement des activités sports nature pour la période 2026-2028 ;
- **APPROUVE** le volet financier du programme d'actions pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 26 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 27/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251126-DELIB_2025_735-DE

